



COMMUNE
AVENSAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

Nombre de membres			Séance ordinaire du 20 Juin 2023
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
23	20	23	
Vote			
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0			
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :			
Et publication ou notification du :			

L'An deux mil vingt-trois et le vingt du mois de Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PASCUAL Laurent, maire en exercice. Les convocations individuelles ont été transmises aux conseillers municipaux le 14 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 15 juin 2023.
Présents : Mmes ARNAUD Patricia, BEGAIN Nathalie, BENTO BERNARDO Amélie, BERTHEUX Caroline, DUCLA Olivia, LAFOURCADE Sonia, LAHAYE Chantal, MECHAIN Orlane, POURTIER Gaëlle, RITTORI Sandrine, VANDERMEERSCH-CAPIET Françoise - M. BAUDIN Patrick, CASTEX Patrice, DEDIEU-BENOIT Philippe, DUMORA Olivier, ELOÏ Damien, HOSTEIN Patrick, NURBEL Patrick, PASCUAL Laurent, RITTORI Tony.
Excusés : Mme TRIVES Christine, M. COLIN Stéphane, SPIAGGIA Ludovic
Procuration : Mme TRIVES Christine à M. HOSTEIN Patrick, M. COLIN Stéphane à M. PASCUAL Laurent, M. SPIAGGIA Ludovic à Mme POURTIER Gaëlle.
Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 19H00. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme MECHAIN Orlane a été désignée secrétaire de séance.

2023/06/53 – Demande de subvention au titre du FDAEC 2023

Le conseil départemental de la Gironde accompagne les collectivités dans leurs investissements par l'octroi de subvention annuelle au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Il vous est proposé d'orienter cette subvention sur des travaux de mise en place de groupe de climatisation réversibles et économes en énergie dans les locaux de l'école publique.

Le montant de l'installation est estimé à 23 825,00€HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	Montant €HT	Recettes	Montant €
Classe élémentaire 1 et 2	7 734,00	Département (FDAEC 2023)	16 628,00
Classe maternelle 1	4 132,00	Commune (Fonds propres)	7 197,00
Dortoir maternelle et classe 2	5 485,00		
Dortoir maternelle 1	3 097,00		
Classe maternelle 3	3 377,00		
TOTAL	23 825,00	TOTAL	23 825,00

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la réalisation des travaux pour un montant estimatif de 23 825,00€HT,
- Sollicite une subvention au taux maximal auprès du département de la Gironde au titre de Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC 2023).
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à engager toutes démarches relatives à ce dossier et signer tous documents y afférents,

Monsieur le Maire propose :

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 21/06/2023

Le Maire
Laurent PASCUAL

La secrétaire de séance,
Orlane MECHAIN